FranceAgriMer

DECISION N° FranceAgriMer/Aides/2011/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, Chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu les décisions n°FranceAgriMer/Aides/2009/06 modifiée, n°FranceAgriMer/Aides/2009/0, n°FranceAgriMer/Aides/2010/01, n°FranceAgriMer/Aides/2010/02,n°FranceAgriMer/Aides/2010/0, n°FranceAgriMer/Aides/2010/04 et n°FranceAgriMer/Aides/2010/05, portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides »,

DECIDE

Direction « Gestion des aides »

Article 1er : Service des Aides Communautaires Transverses

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BOUNEAU, Chef du service des Aides Communautaires Transverses pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CANDAR, Chef de l'unité Restructuration et Diversification sucrière pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Estelle PALENI, Chef de l'unité Intervention et Stockage Privé pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Agnès ORLY-CHIFFOLEAU et Madame Emmanuelle MOREAU pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux.
Délégation de signature est également donnée à Madame Georgette WEISS et Madame Catherine LESCOUARC'H pour l'ordonnancement des dépenses de l'aide aux plus démunis, à Madame Soledad PINTO, Madame Nathalie KOESSLER, Madame Marie-Thérèse ROULAND pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et fruits à l'école et Monsieur Francis MAY pour les courriers standards relatifs aux dispositifs Lait scolaire et fruits à l'école.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI, à Madame Odile SINDE et à Madame Catherine ANGRAND pour les actes relevant de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats.

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant de l'unité Restructuration et Diversification sucrière.

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal RONDEAU et à Monsieur Benoît PIQUET pour les actes relevant de l'unité Intervention et Stockage privé.

Article 2 : Service des Aides Communautaires Spécifiques

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, Chef du service des Aides Communautaires Spécifiques pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marc CHESNEL, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc CHESNEL, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine JACOBACCI pour les actes relevant des attributions de l'Unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, Chef de l'unité OCM Viticole – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, Chef de l'unité OCM Pêche et Règlement Apicole pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Roland RODDE, adjoint au Chef de l'Unité OCM Pêche et Règlement apicole pour les actes relevant des attributions de l'Unité.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Martine EMERY et de Monsieur Roland RODDE, délégation de signature est donnée à Madame Valérie OBERTI pour les aides relatives à l'Apiculture et à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les aides relatives au FEP (Fonds Européens pour la Pêche).

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de l'unité OCM Viticole – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les

décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,
- les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires sans limite de montant,
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC délégation est donnée à Monsieur Edgar GUINEL et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Madame Bernadette MARTY pour les actions suivantes :
- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide et les titres exécutoires sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole. »

Article 3 : Entrepôts de Port-la-Nouvelle, de Longuefuye et de Gièvres

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, de Longuefuye et de Gièvres aux personnes suivantes :
- Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle,
- Madame Julia DESTAINVILLE, Port-la-Nouvelle,
- Monsieur Georges MEIGNAN, Longuefuye,
- Madame Françoise GILOT/LECLERC, responsable de l'entrepôt de Gièvres,
- Monsieur Gérald DUPONT, Gièvres.

Délégation est donnée pour les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :
- à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle,
- à Monsieur Joseph CHAUVEAU sur l'entrepôt de Longuefuye.

Article 4 : Service des Aides Nationales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, Chef du service des Aides Nationales pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie LEPAINGARD pour les actes relevant des attributions de l'unité Aides aux Exploitations.

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, Chef de l'unité CPER – Aides aux Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT et à Mademoiselle Pascale HERTSENS pour les actes relevant des attributions de l'unité Gestion de Crise.

Article 5 : Service des Contrôles et Suites de Contrôles

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SIDOIS, Chef de l'unité des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, Madame Sophie RAIMBAULT-MARCHAU et Madame Marie-Claire ROLLIN pour les actes relevant des attributions de l'unité des Suites des Contrôles.

Article 6 :

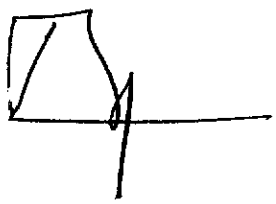
Cette décision abroge et remplace les décisions précédentes susvisées portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides ».

Article 7 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Montreuil S/Bois, le 24 JAN. 2011

Le Directeur général



Fabien BOVA

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2011/02

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2011/01 du 29 décembre 2010,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/Suppléance/2010/01 du 5 novembre 2010,

Vu la décision portant nomination de Madame Christianne LENNOZ-GRATIN en qualité d'adjointe au Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », à compter du 1er janvier 2011,

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Christian VANIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, adjoint au Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la Communication pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, adjointe au Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice GERMAIN, Directeur de l'International, pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Christianne LENNOZ-GRATIN, adjointe au Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, Directeur « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service « Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes », pour les actes relevant des attributions de la direction « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations ».

Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions de la direction « Secrétariat Général »,

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Hervé DEPERROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Secrétaire général adjoint, pour les actes relevant des attributions de la direction « Secrétariat général »,

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur général et du ou des délégataires sus mentionnés au sein de chaque direction, les actes relevant des attributions de la direction concernée peuvent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Hervé DEPERROIS, Patrice GERMAIN ou Pierre-Yves BELLOT.

En cas d'absence ou empêchement du Directeur général, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur général adjoint en vertu de la décision du 5novembre 2010 susvisée, pour les actes concernant l'ensemble des missions relevant de l'Etablissement.

Article 2 : La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/Direction/2011/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Montreuil S/Bois, le 24 JAN. 2011

Le Directeur général

Fabien BOVA

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/MEP/2011/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/MEP/2009/01 du 3 avril 2009 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Marché, Etudes et Prospective »,

DECIDE

Direction « Marchés, Etudes et Prospectives »

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, Chef du service Bases d'Information Economique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, Chef de l'unité Cotations et Informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SEYER, Chef de l'unité Structuration de Données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FERRET Chef du service Marchés et Etudes filières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier ROUSSELIN, Chef de l'unité Grandes Cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline BLOT, Chef de l'unité Culture et Filières Spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TREGARO, Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, Chef de la Mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, Chef du service Evaluation, Prospective, Analyses Transversales et de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions du service et de la mission ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PARIS, Chef de l'unité Evaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc GURTLER, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, Chef de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PAULY Chef de la Mission diffusion-qualité pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 5 :

Cette décision prend effet au lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Fait à Montreuil S/Bois, le 24 JAN. 2011

Le Directeur général

Fabien BOVA

FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/SG/2011/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2010/01 du 21 octobre 2010,

DECIDE

Secrétariat général

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, Chef du service des Affaires Financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MAYOUX, adjoint au chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel BARBE, Chef de l'unité Achat pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, Chef de la cellule Marchés publics pour les actes relevant des attributions de ce domaine.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, Chef de l'unité Contrôle de Gestion pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, Chef du service ARBORIAL pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Michèle JOLLET-BOULANGIER, Chef de l'unité Logistique ARBORIAL pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dacia DUSSOUR, Chef de l'unité Courrier Impression pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia YANES, Chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand RIOU, Chef de l'unité Qualité Budget Projet pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, Chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric PICHOT, adjoint au chef du service Informatique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier ROULLE, Chef de l'unité Etude et Développement pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, Chef de l'unité Infrastructure et Production pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DUFRAISSE, Chef de l'unité Urbanisation et AMO pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Gilles CHATELUS, Chef du service de l'Inspection Générale pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LE FAUCHEUR Chef de l'unité région pour les actes relevant des attributions de l'unité et du service.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MANSOUX, Chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLEE, adjoint au chef du service Juridique pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, Chef du service des Ressources Humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, Chef de l'unité Carrières et rémunérations pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, Chef de l'unité Formation, évaluation et dialogue social pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie DE SMET, Chef de l'unité emplois, mobilité et annuaire pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 : Cette décision abroge et remplace la décision FranceAgriMer/SG/2010/01, et prend effet à compter du lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 24 JAN. 2011

Le Directeur général

Fabien BOVA